

AVIS DE TAUX DE DIVIDENDE

BCE

BCE Inc. continuera d'avoir, le 1^{er} mars 2023, des actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif rachetables de série AC (« actions privilégiées de série AC ») en circulation si, suivant la fin de la période de conversion le 20 février 2023, BCE Inc. détermine qu'au moins 2 500 000 actions privilégiées de série AC resteraient en circulation. Dans ce cas, à compter du 1^{er} mars 2023, et pendant les cinq années suivant cette date, des dividendes en espèces fixes seront versés trimestriellement, si le conseil d'administration de BCE Inc. en déclare, sur les actions privilégiées de série AC, dividendes qui seront déterminés en fonction d'un taux de dividende annuel fixe de 5,08 %.